

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 6 octobre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	23	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2020, le 6 octobre à 18:00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Maison du Village à Seugy, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 30/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 30/09/2020.

Présents : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPONT Bernard, M. FONTAINE Pascal, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. SOLER Patrick, M. NIRO Eric, M. RICHARD Philippe, M. FABRE Jacques, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémie, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. DEHON Grégory, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BIZERAY Jean-Jacques

Suppléant : M. BIZERAY Jean-Jacques (de M. WROBLEWSKI Didier)

Suppléants ne participant pas au vote : Mme MUZARD Natacha, M. BOGERS Jean-Pierre

Excusé ayant donné procuration : M. THERRY Eric à M. KRIEGUER Claude.

Excusés : M. GAY Jean-Paul, M. WROBLEWSKI Didier, M. DELECLUSE Thibault

Absents : M. GAUBOUR Jacques, Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. FALLOT Frédéric, M. BLANCHARD Philippe, M. GUEDON Eric

Invités : M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud, M. SAKAYAN Marc, Mme ISAY-MULLER Sabine

A été nommé secrétaire : M. FONTAINE Pascal

D2-10-2020
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX DU SIECCAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-1 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIECCAO approuvés par la délibération n°D1-02-2020 en date du 26 février 2020 et notamment leur article 7 ;

Vu le règlement intérieur du SIECCAO et notamment son article 29 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission Travaux à la suite du renouvellement des membres des organes délibérants du SIECCAO.

EXPOSE

L'article 29 du règlement intérieur du SIECCAO prévoit que la Commission Travaux est composée :

- Des membres du Bureau Syndical ;
- De 4 membres au maximum élus par le Comité Syndical.

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20201006-D2-10-2020-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection des 4 membres de cette Commission élus par le Comité Syndical.

Pour cette élection :

- Il est voté à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ;
Toutefois, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Comité Syndical peu, à l'unanimité, décider de ne pas procéder au scrutin secret ;
- Si après deux tours de scrutin uninominal, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le présent rapport a pour objet d'inviter le Comité Syndical à procéder à l'élection des quatre membres de la « *Commission Travaux* ».

Le Président du SIECCAO :

- Lance un appel à candidature aux postes de membre de la Commission Travaux du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise ;
- Déclare le scrutin ouvert et procède à l'élection du secrétaire et des membres de la Commission Travaux au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **DE RENONCER** au scrutin secret
- **DE NOMMER** les membres suivants :
 - Monsieur Bernard VARON, membre de la Commission Travaux du SIECCAO ;
 - Monsieur Gérard DREVILLE, membre de la Commission Travaux du SIECCAO ;
 - Monsieur Patrick VINCENT, membre de la Commission Travaux du SIECCAO ;
 - Monsieur Eric NIRO, membre de la Commission Travaux du SIECCAO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme : le 13/10/2020
Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO

